

PROGRAMME DU PASS 1

PARCOURS DES SALARIES ASSOCIES DE COOPERATIVE

I – Compétences visées

Le modèle des sociétés coopératives et participatives repose sur la maîtrise de l'entreprise par les salariés eux-mêmes et par conséquent sur leur capacité à en comprendre les enjeux stratégiques, économiques et financiers et à jouer pleinement leur rôle d'associé ou de futur associé de la coopérative.

Cette maîtrise est nécessaire à celles et ceux qui amorcent la création ou la reprise de leur entreprise en vue de favoriser la pérennité de leur projet. Elle est aussi nécessaire dans les Scop et les Scic existantes, pour favoriser l'implication des salariés dans le projet de leur entreprise.

C'est dans ce contexte que le réseau des Scop propose une formation de trois jours pour sensibiliser les salariés de Scop et Scic à ces enjeux et leur permettre de s'appropriier leur entreprise, d'en comprendre le fonctionnement, les enjeux gestionnaires et les mécanismes coopératifs.

II – Public visés et pré requis

Salariés associés ou futurs associés de leur entreprise coopérative. Aucun prérequis nécessaire.

III – Objectifs pédagogiques

- Comprendre la dynamique économique de l'entreprise : exploitation, concurrence, marché...
- Comprendre la présentation des comptes à l'AG (bilan, compte de résultat, indicateurs clé)
- Relier son quotidien de travail avec la situation de l'entreprise
- Sensibiliser, faire comprendre et rendre attractif le rôle de salarié associé

IV – Programme détaillé

Comprendre l'entreprise

Exploitation, concurrence, marché, fonctions de l'entreprise (production, commercial, RH, financier...)
Bilan, compte de résultat, indicateurs-clé, tableau de bord, indicateurs de performance

Spécificités Scop/Scic

Capital social et réserves impartageables
Engagement au capital, modalités et enjeux
Répartition des résultats

Rôle d'associé et vie coopérative

Participer à une Assemblée générale

P.1

Rôle des associés
Coopérer au travail

Démarche personnelle

Partage des pratiques vécues dans sa coopérative
Recherche d'information dans la coopérative en intersession
Restitution au groupe

V – Moyens pédagogique et techniques mis en œuvre

- Alternance entre présentation didactique et mises en application pratiques
- Remise de supports détaillés.
- Tout au long des 3 jours, les participants sont invités à repartir de leur situation pour rendre concrets les apports pédagogiques et techniques. La formation sera alimentée par la pratique d'animations participatives issues notamment des registres de l'éducation populaire et de la gouvernance participative, qui pourront inspirer leur mise en œuvre dans le contexte spécifique de chaque participant à la formation.

Les différents documents vus lors de la formation sont remis aux participants dans un dossier papier, remis en fin de formation.

VI – Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

L'appréciation des résultats se concrétise en général par la mise en œuvre d'une série de travaux pratiques et de mises en situations commentés collectivement afin d'évaluer si les stagiaires ont acquis les connaissances attendues.

Une séquence de type Quizz/QCM en fin de session permettra d'évaluer les connaissances acquises et non acquises.

Un plan d'action individuel permettra de suivre la progression des stagiaires dans leur pratique professionnelle.

Enfin, cette formation fera l'objet d'une évaluation « à chaud » auprès des participants. Ces derniers seront amenés, en fin de formation, à indiquer leur satisfaction sur la formation et son contenu, la prestation du formateur, ainsi que l'environnement et les moyens pédagogique. Les résultats seront ensuite formalisés par un bilan.

VII – Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

Une feuille d'émargement signée par les participants et le formateur, par demi-journée de formation sera fournie pour justifier de la réalisation effective de la formation.

Le suivi sera attesté par la remise d'un dossier aux participants, comprenant les éléments partagés et les supports d'exercice.

Une séquence de bilan sera réalisée par le formateur.

VIII – Sanction de la formation

En application de l'article L6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera transmise aux participants à l'issue de la formation.

IX – Intervenants

Consultants du réseau Scop, spécialistes de la gestion d'entreprise et des mécanismes de gouvernance coopérative :

Johan BAUFRETON (Réfèrent pédagogique) – jbaufreton@scop.coop

Ophélie TAURISSON (réfèrent handicap) – otaurisson@scop.coop

Lucile RICHARD – lrichard@scop.coop

Adeline RICHARD – arichard@scop.coop

Marion GARLOPEAU - mgarlopeau@scop.coop

X – Modalités pratiques et financières

Accessible aux personnes en situation de handicap (préciser les difficultés du participant à l'organisme de formation afin qu'il puisse adapter son accompagnement).

Durée : 3 jours – 1 session de 2 jours, 1 session d'1 jour

Dates :

- Session 1 : 11, 12 janvier et 2 février 2024
- Session 2 : 14, 15 novembre et 6 décembre 2024

Lieu : Niort

Taille des groupes : maximum 15 personnes

Coût pédagogique : 530 € HT par stagiaire

Gescop Poitou-Charentes est certifiée Qualiopi. Cette formation peut donc être prise en charge par votre OPCO.

Les coopératives adhérentes peuvent consulter :

- 1) l'OpcO (organisme collecteur des cotisations formation) de leur entreprise.
- 2) Form.coop, le fonds de financement du Mouvement Scop, géré par Uniformation, spécifiquement destiné à financer le coût pédagogique des formations coopératives (cotisation 0,1% MSB).

Possibilité de pré-financement par Form.coop de 100% du coût pédagogique. Objectif : minimiser pour la Scop l'engagement financier et les formalités administratives.

XI – Conditions générales de vente

L'inscription du participant est validée après signature de la convention de formation par la coopérative adhérente, transmise par Gescop Poitou-Charentes au plus tard un mois avant la tenue de la formation. La convention précise la date, le lieu et le coût hors frais de repas de la formation. La facturation est adressée à la coopérative dans les deux semaines qui suivent la tenue de la formation et la facture est adressée avec copie de la feuille de présence et copie des évaluations. Si le participant participe au repas pris en commun et réglé par Gescop Poitou-Charentes, celui-ci est refacturé à la coopérative. Le prix unitaire de la formation est indiqué au chapitre XI du présent document. Ces documents peuvent également être adressés directement à l'OPCO sur demande adressée à Gescop sur

formation.pch@scop.coop ou par courrier à Gescop Potiou-Charentes – 7 bis rue Sainte Claire Deville – 79000 Niort.

Le règlement est effectué par chèque ou par virement bancaire au moyen du relevé d'identité bancaire délivré avec la facture dans la limite de 30 jours à date de la facturation. L'annulation de la formation n'entraîne pas de frais pour la coopérative. Les retards de paiement sont soumis à pénalités dont le taux est de 3 fois le taux d'intérêt légal applicable sur le montant toutes taxes comprises de la facture.

XII – Contact

GESCOP POITOU-CHARENTES
7bis rue Sainte Claire Deville
79000 NIORT

Tel : 05.49.73.37.79

SIRET : 400 142 642 00034

N° de déclaration organisme de formation : 54.79.000446.79

Déclaration d'activité enregistrée auprès du Préfet de région Nouvelle-Aquitaine

www.les-scop-nouvelle-aquitaine.coop

formation.pch@scop.coop

XIII – Témoignages 2021

Niveau de satisfaction globale de la formation : 5/5

« La formation était très claire et va me servir dans l'avenir et pour l'évolution au sein de ma SCOP. » Cyril

« Nous avons abordé des aspects très différents et complémentaires du fonctionnement de la SCOP au cours de ces 3 journées. Les échanges avec les autres étaient intéressants. » Emeline